* **Est-ce que l’étudiant doit pouvoir rendre un devoir après la date limite de dépôt ?**

**Réponse :** Cela doit être un paramètre sur lequel le responsable de l'UE peut "jouer". Certains peuvent autoriser un retard (mais il faudra que l'interface de suivi repère de façon claire les devoirs rendus en retard) et d'autres peuvent bloquer le dépôt une fois la date dépassée.

* **Les notes seront-elles affichées directement sur le site ou envoyées par mail à l’étudiant ?**

**Réponse :** Affichage sur le site : là aussi un paramètre par devoir... avec également possibilité de n'afficher qu'à partir d'une certaine date (propre à chaque activité).  
Par mél : encore un paramètre (le choix par défaut pouvant être réglé pour toute la formation uniquement par l'administrateur/responsable de formation)

* **Les devoirs sont ajoutés sur la plateforme par le professeur ou par l’administration ?**

**Reponse :** Les deux cas existent

* **La date limite est gérée par le professeur ou par l’administration ?**

**Reponse :** Idem : les deux cas existent

* **Quelle est la durée de rétention d’un devoir sur le site ?**

**Reponse :** Pour des raisons de prise en charge des frais de formation par des organismes, il faut conserver les traces pendant 12 ans (cas de financement européen, maximum "connu" à ce jour). Cela peut représenter beaucoup de choses... Donc prévoir une façon de stocker qui ne pollue pas, à la longue, l'affichage de l'administrateur et/ou de l'enseignant.

* **La purge (libération de l’espace sur la base de données) du site se fera selon quelle périodicité ? sera-t-elle faite de façon manuelle ou automatique ?**

**Reponse :** Moi, en tant que commanditaire non spécialiste, cette question m'est étrangère. A vous, l'équipe professionnelle de faire une préconisation sur ce thème et choisir la meilleure démarche.

* **Quelle palette de couleurs voudriez-vous ?**

**Reponse :** Il faut un thème qui s'accorde avec la charte graphique de l'établissement